

Commune de Pencran



MAIRIE
DE
PENCRA
N

29800
Tél. : 02 98 85 04 42
Fax : 02 98 85 68 60

Appel à candidatures pour le choix d'une maîtrise d'œuvre Aménagement de la « Place des Neuf Chênes »

Article 1 : Objet du marché

La Commune de Pencran souhaite aménager la Place des Neuf Chênes et les abords de la maison en restauration dite « Maison Jean-Louis ».

Il s'agit de repenser l'organisation de la circulation des véhicules, leur stationnement, les espaces naturels et les passages piétons.

Article 2 : Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la commune de Pencran dont le représentant légal est le maire, Jean Crenn.

Son rôle est de :

- Définir le cahier des charges,
- Déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle,
- Rechercher et assurer le financement,
- Choisir le processus de réalisation selon lequel les ouvrages seront réalisés,
- Valider le plan d'aménagement.

Article 3 : Le maître d'œuvre

Le maître d'œuvre est une équipe comprenant, au moins, un architecte ayant des compétences paysagères.

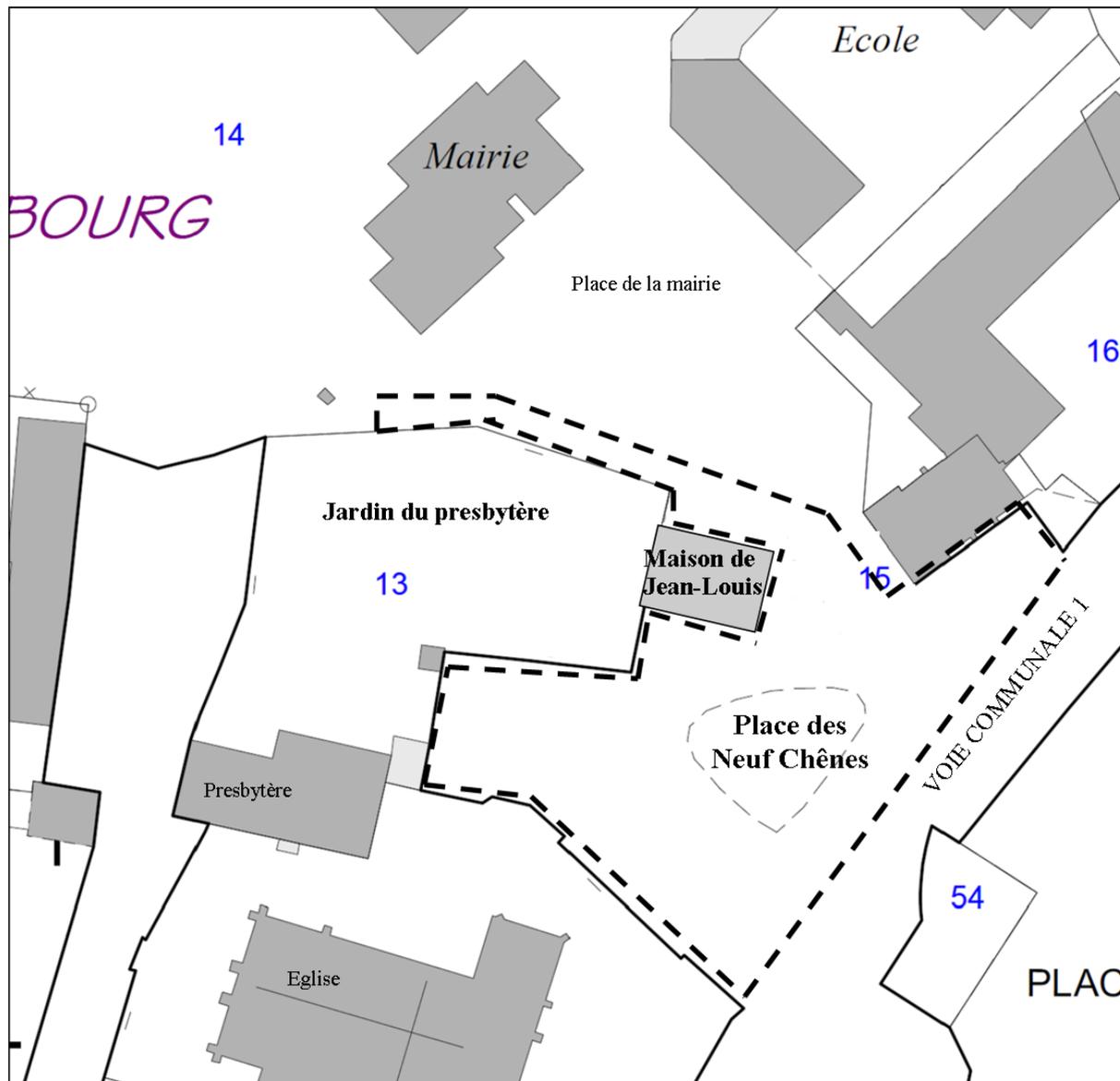
Son rôle est :

- De concevoir le plan d'aménagement en respectant les objectifs du programme,

- De fournir au maître d'ouvrage les documents nécessaires aux différentes demandes de subventions

Article 4 : situation générale

L'étude concerne l'aménagement de place des Neuf Chênes et les abords de la maison dite « Jean-Louis », en cours de restauration.



Le site est classé en zone UH au PLU de Pencran

Le secteur est dans une zone classé aux monuments historiques (église à proximité)

La zone à étudier est bordée par l'école, la Voie Communale numéro 1, l'enclos paroissial, le presbytère et son jardin, la « maison Jean-Louis », la mairie et la place de la mairie.



Article 5 : Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours (quatre vingt dix jours).

Article 6 : Procédure de passation du marché

Procédure adaptée selon le code des marchés publics.

Article 7 : Présentation de la candidature

- Offre de prix détaillé (avec pourcentage des honoraires, nombre de réunions prévues et coût des réunions supplémentaires) ;
- Déclaration sur l'honneur sur la capacité à effectuer la mission ;
- Présentation d'un cahier des charges signé pour acceptation ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
- Certificat de visite du site en présence d'un représentant du conseil municipal, complété et signé.

Article 8 : Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

- Prix : 50%
- Références sur des projets similaires au cours des 5 dernières années : 40 %
- Déplacement sur place en présence d'un représentant du conseil municipal : 10 %

Article 9 : Date de remise des offres

Les candidatures devront être remises avant le :

Vendredi 30 octobre 2015 à 12H00.

Toute réponse après cette date sera écartée.

Article 10 : Lieu de remise des offres

Les offres sont à adresser sous enveloppe cachetée avec la référence « Aménagement de la Pace des Neuf Chênes – Ne pas ouvrir » à :

**Monsieur le Maire
Mairie de Pencran
Place de la mairie
29800 PENCAN**

Article 11 : Renseignements

Renseignements d'ordre technique :

M. Jacques LE FUR – Adjoint à la voirie et aux travaux

Tél : 06 03 85 86 19

Renseignements d'ordre administratif :

M. David GOURLAY – Directeur général des services

Tél : 02 98 85 04 42

L'entreprise,

Date/signature/qualité/cachet